

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 05 mai 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur VIGNAL Philippe, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Pouvoir :

Madame VALET Christine a donné pouvoir à Monsieur MESSANT Francis

Absent excusé : Monsieur NAVE Bruno

Absent : Monsieur SAULNIER Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur MENIL Jean-Pierre

Ordre du jour:

- 1) Création d'un poste d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité
- 2) Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) Création d'un poste d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité

Afin de seconder le personnel technique, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique d'une durée de 17 heures 30 pour un accroissement saisonnier d'activité.

Une personne va être employée pour une durée de 2 mois et demi.

2) Affaires diverses

Le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 est mis en place.

Compte-tenu du contexte sanitaire et afin de respecter les consignes, il y aura deux lieux de vote : les élections départementales se dérouleront dans la salle polyvalente et les élections régionales au centre de loisirs.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordé par le conseil municipal, il a signé un devis établi par Pascal Debas Conseils, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'agrandissement de la mairie d'un montant de 5 760 € T.T.C.

Monsieur MESSANT :

~ remercie la cinquantaine de personnes qui a participé à la marche "un geste pour l'environnement" organisée par la commission "Bien-être, santé". Environ 580 kilos de déchets ont été ramassés.

~ indique que la fête foraine prévue les 5 et 6 juin et organisée par le Comité des Fêtes est annulée, car à cette date les forains ne seront pas encore autorisés à reprendre leurs activités.

~ qu'une réunion de travail s'est tenue pour la refonte du site internet de la commune

~ qu'une campagne pédagogique pour sensibiliser les automobilistes aux mauvais stationnements sur les trottoirs va se dérouler pendant plusieurs mois

~ rappelle que les poubelles ne doivent pas séjourner en permanence sur les trottoirs et qu'en dehors des jours de ramassage, elles doivent être rentrées dans les propriétés.

Monsieur THERRAULT explique que dans le cadre de l'avancement de la révision du P.L.U., le commune doit prévoir une réunion publique afin d'exposer le projet de P.L.U. aux habitants de la commune. Malheureusement, la pandémie de COVID 19 empêche de tenir une réunion publique en présentielle. Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et en accord avec le chef de l'unité de légalité et documents d'urbanisme de la Direction Départementale des Territoires, cette réunion prendra la forme d'un diaporama de présentation. Toute personne le désirant pourra prendre rendez-vous en mairie afin d'échanger sur le sujet entre le 26 mai et le 30 juin 2021. L'enquête publique avec le commissaire enquêteur sera réaliser ensuite.

Monsieur VANDEVOORDE indique :

~ que les travaux d'installation de l'éclairage public ruelle Jean Piettre et sente de le Pierre à Son vont débiter

~ que les cavurnes sont en cours d'installation dans le cimetière

~ qu'il va être procédé à un élagage de certains arbres dans le bois situé derrière le terrain multisports.

Séance levée à 22 heures 15.